

JOURNAL DE LIÈGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et cliez MM. les directeurs des postes. - Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liége, et 13 francs pour les autres villes du royauem -Un Numero séparé se vend 16 centimes. — Les abonnemens commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége moyennant une faible rétribution payable au porteur. - AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. - LONDRES, LE 27 JANVIER.

La Gazette de Londres contient plusieurs dispositions qui accordent le titre de comte et de baron, mais elle ne parle pas encore de la création de nouveaux pairs.

- Le tarif des donanes qui vient d'être publié en Russie est regardé par les journaux comme étant très favorable à d'Angleterre. w Il annibute l 0202 malugo

FRANCE. - PARIS, 26 JANVIER.

M. le ministre des finances a demandé, aujourd'hui à la chambre des députés, un crédit de 150,000 fr. pour fortifier la ligne de douanes sur la frontière des Pyrenées.

M. le président du conseil a demandé pour le duc de Ne-mours, à titre d'appanage, le forêt de Rambouillet et le domaine de Chateauneuf, dans le département d'Eure et Loire. Il a proposé également d'autoriser le ministre des finances à payer au Roi des Belges, à titre de dot pour S. M. la Reine des Belges, la somme d'un million.

La chambre a discuté ensuite le projet sur les attributions

- Voici la partie principale de l'exposé des motifs du projet de loi sur la dotation de la reine des Belges.

Relativement au second point, il est constant qu'à toutes les époques, les mariages des princes et des princesses ont élé conclus au moyen de stipulation diplomatiques, et qu'ainsi ces contrats out élé élevés au rang des traités. Cette manière de procéder est à la fois conforme à la dignité nationale et à nos principes constitutionnels.

Les alliances des princes et des princesses ont une importance réelle pour les nations qui trouvent ainsi dans les relations de parenté des souverains de nouveaux moyens de confondre leurs intérêts et de consolider leur union. Les formes du droit public doivent donc être soigneusement observées dans les actes qui consacrent ces alliances, et l'obligation constitutionnelle de recourir aux cham bres pour l'exécution des stipulations pécuniaires, est une garantie de plus que ces mariages seront contractés convenablement, et tend à préserver le pays des inconvéniens que peuvent en-traîner les mariages des princes et des princesses, lors-qu'ils ne sout pas conclus dans un véritable intérêt na-

Suit le projet de loi qui alloue un million à prendre sur

les ressources ouvertes pour 1837.

Il y avait un grand bal hier à la cour ; 4000 invitations avaient été envoyées; le nombre des assistaus s'élevait à près de 3000. On remarquait l'absence de plusieurs membres de la chambre des députés qui jadis ne manquaient jamais ces sortes de réunions. M. Thiers entr'autres n'assistait pas au bal de la cour.

- M. le docteur Bowring, membre du parlement anglais, a terminé son excursion en Italie; il est arrivé ce matin à Paris, mais il a continué aujourd'hui même sa route pour Londres, afin d'assister à l'ouverture du parlement. La reine de Portugal vient de conférer à M. Bowring l'ordre du

- La commission chargée de l'examen de la question interaire, a termine son travail pai la rédaction d'un projet de loi, que son président, M. le comte

CONCERT DE M. LAMBERT MASSART.

La célébrité dont jouit un artiste est quelquefois pour lui un écueil contre lequel son talent vient échoner. Elle rend le public difficile, et il faut répondre à son attente : il arrive persuadé qu'il entendra des merveilles, et il faut satisfaire à ses exigences. Malheur à l'artiste si son talent fléchi, si l'inspiration l'abandonne pendant quelques instans ; car, alors on le déclare au dessous de sa réputation, si même elle n'est toute entière l'œuvre de la camaraderie. N'a t-on pas vu Paganini, le grand Paga nini! faire finsco dans l'une de nos villes. M. Massart se présentait aussi à ses concitoyens précédé d'une éclatante renommée; les journaux de Paris, ces oracles tout puissans encore; les amis de l'artiste et les maîtres qui l'avaient récemment entendus, le proclamaient même le premier , entre tous , pour l'élégance du style , pour le charme de l'expres sion. C'est sons l'empire de ces favorables préventions que notre public s'était rendu vendredi dernier à l'appel de M. Massart, et pour faire apprécier l'immense succès qu'a obtenu l'artiste, nous pourrions nons borner à dire qu'il a justifié la haute idée qu'on avait conçues de ses

Aussi serions-nous bien peut être d'en rester là , car en vérité la tache devient de plus en plus difficile pour nous autres, pauvres feuilletonnistes : obligés naguères encore de payer au jeune et brillant professeur de violon de notre conservatoire, un juste tribut d'éloges, voils qu'il nous faut parler aujourd'hui de M. Lambert Massart, notre célèbre compatriote, c'est-à dire, trouver pour la louange de nouvelles formules, sous peine de tomber dans les fastidieuses redites d'une stérile admiration ; mais par bonheur , on ne saurait exiger, qu'armés d'une simple plume d'oie, nous suivions le vol de ces aigles. Aussi nous nous bornerons à raconter en quelques mots nos propres émotions, a saciap , manage mov , no -

En présence d'un grand artiste, nous aimons à rechercher quelle

de Ségur, vient, dit on, de remettre à M. le ministre de l'intérieur. On croit que ce projet, qui consacre les droits des auteurs et de leurs familles, ne tardera pas à être présenté aux chambres législatives.

Le colonel Vaudre y est arrivé hier soir à Paris.
Voici une révélation piquante sur une industrie mal connue du public. Au bilan de la faillite Cochet, déposé il y a trois jours au greffe consulaire, figure comme actif 33,000 francs à revenir de l'industrie de claqueur en chef du théâtre du Vandeville, industrie dont le fonds a été payé 20,000 francs comptant par le failli, et rapporte par mois 550

Bulletin de la bourse du 25. — Le plus grand calme n'a cessé de régner aujourd'hui pendant tonte la durée de la bourse. Les affaires étaient à près nulles, et la tendance était un peu à la baisse par suite du petit nombre de transactions.

Les actions de la Banque française n'ont point conservé aujourd'hui leur hausse prodigieuse de la veille. Quelques offres assez suivies ont porté le cours de cette valeur à 2400. On était monté hier à 2435; la réaction était violente, mais cependant il y a encore 20 fr. d'amélioration sur le cours d'avant hier. On ne peut attribuer cette réaction qu'aux réalisations de bénéfices que cette hausse subite devait inévitablement provoquer.

Les fonds espagnols ont également participé au mouvement de baisse qui semble affecter toutes les valeurs en général, l'actif a été côtée 2517.

La situation critique où se trouvait l'île de Cuba au commencement de décembre, par suite de la lutte qui était au moment de s'engager entre le capitaine général de l'île et Lorenzo, commandant de San-Yago, fait rechercher avec empressement les nouvelles de ce pays. Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs l'extrait suivant d'une lettre de San-Yago de-Cuba du 2 décembre :

Nous sommes toujours dans une position précaire relativement à la politique, car ayant adopté prématurément dans notre province la constitution de 1812, tandis que d'autres départemens restent soumis à l'ancien système, le capitaine général a ordonné le blocus de notre port et envoyé des vaisseaux de guerre pour le faire respecter; néan-moins nous espérons qu'il y aura bientôt un arrangement

roat ab criven an BELGIQUE, see to guarante and

Bruxelles, 28 janvier. (Trois heures.) — Il s'est fait quelques opérations peu importantes en obligations Ardoin, à 23 5/8 1/1 argent. Il n'a point été question des autres fonds. La côte de Paris n'est pas

connue.

Amsterdam, 27 janvier. — Dette active 2 112 p. c. 54 116 54, 5 p. c. 101 12 114, billets de chance 23. syndicat 94 718 314, société de commerce 184 112 180 314, Ardoin pièces de 85 liv. 24 118 114 3116. grosses pièces 24 1146, différée 8 718 15146, passive 6 718 15116, brésilliens 85 314, Naples 90, russes 104 114.

Londres, 26 janvier. (4 heures.) — Gonsolidés 89 112 à 518, belges 90, hollandáis 2 112 p. c. 53 114 à 718, id 3 p. c. 103 118 à 103, espagnoles active au comptant 24 314 15 118 111 à 314, au 31 courant 25 23 314 25 118 318 114 112 à 314, coupons 41 à 46, passive 6 718 à 7 14, différée 11 112 à 314, portugais 5 p. c. 47 112 à 314, 3 p. c. 3) 29 718 30 112 à 30 114, brésiliens 85.

Un arrêté royal du 27 janvier porte ce qui suit : Il sera sursis à l'exécution de notre arrêté du 13 janvier courant, en ce qui concerne les attributions suivantes:

La monnaie;

est la source de ses inspirations; quelle est sa poétique; de quelle facon il comprend son art; quel est enfin, dans sa pensee, le type de la perfection, le modèle idéal dont il essaie sans cesse de se rapprocher. Eh! bien, si nous ne nous abusons, le comble de l'art pour l'instrumentiste, réside selon M. Massart, dans la justesse, la pureté, la puissance des sons, qui doivent se produire en mélodies tour à tour élégantes, légères, touchantes et nobles L'inattendu, l'extraordinaire, nous dirons même l'originalité ont peu d'attraits pour notre violoniste. Il ne comprend pas qu'on cherche la difficulté pour le plaisir de la vaincre. Elle est pour lui un moyen et non un but. Aussi quand il l'aborde, il la dissimule autant qu'il peut, rien ne l'accuse chez l'artiste. Regardez le, son attitude est facile et naturelle, sa physionomie est sereine, soit qu'il se complaise dans l'émission de quelques notes soutenues, soit qu'il les produise par milliers, et avec cette rapidité qui semble appartenir au plus habile pianiste. Enfin , comme nous venons de le dire, M. Massart ne cherche point à étonner son auditoire, avant tout il veut plaire. C'est un de ces purs classiques qui sacrifient aux graces, et qui pensent que dans les arts, l'expression du beau est le caractère qui doit dominer tous les autres.

M. Massart nous a fait entendre, entre autres morceaux, un concerto de Kreutzer, son illustre maître. Notre violoniste l'a joué avec une verve entraînante et une miraculeuse perfection. Sans vouloir entrer dans les détails du mérite matériel de cette prodigique exécution, nous dirons que les doigts de l'artiste martellent les cordes de l'instrument, si l'on peut s'exprimer ainsi, avec taut de force, de netteté et de justesse, que dans les gammes montantes les plus étendues, chaque note vient distinctement frapper votre oreille, et cela quelle que soit la rapidité de leur succession. Le violoniste n'est pas moins admirable dans l'art de terminer et de lier les sons ; cette liaiLa garantie des matières d'or et d'argent, Les poids et mesures.

En conséquence, ces attributions continueront à apparte nir au département des finances.

MACHINES A VAPEUR. - PRIX 300,00 FRANCS.

Un autre arrêté du 31 décembre 1836, statue ce

Art. 1. Un prix de 30 mille francs sera décerné à celui qui soit par l'invention d'un nouveau système de machines à vapeur, soit par des perfectionnemens aux systèmes connus sera parvenu à introduire, dans l'emploi de ces machines, la plus grande économie de combustible relativement à la force motrice produite.

1rt. 2. Un jury, à nommer par notre ministre de l'intérieur, sera appelé à juger les concurrens et à décider, en même temps, si l'amélioration la plus notable, présentée au concours, est assez importante pour mériter le prix.

Dans le cas où l'importance de cette amélioration ne paraîtrait point assez marquée , au jury , pour obtenir prix proposé, il aurait à indiquer au gouvernement le prix ou genre de récompense qu'elle lui paraîtrait com-

Art. 3. L'obtention de l'une ou l'autre récompense ne préjudiciera point à la faculté, pour l'impétrant, d'obtenir un brevet en Belgique. Toutefois, le gouvernement se réserve le droit d'acquerir ce brevet et de rendre l'invention au domaine public, moyennant une somme à déterminer par le jury précité, d'après l'importance de l'invention pour l'industrie en général.

Art. 4. Les autres conditions, ainsi que les termes et mode du concours, seront déterminés par notre ministre précité, de concert avec le jury.

- Sont nommés membres de ce jury :

MM. Cauchy, ingénieur en chef des mines; J. Kindt, aviseur près le département de l'intérieur; H. Maus, ingénieur au chemin de fer à Tirlemont; Roget, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Vifquain, ingénient des ponts et chaussées

Voici le programme arrêté par le jury du concours : Art. 1es. Les prix et récompenses institués par l'arrêté royal du 31 décembre 1836 seront décernés, de préférence à celui ou à ceux qui auront inventé un moyen facilement applicable à tous les systèmes de machines à vapeur, pour introduire la plus grande amélioration dans la cousommation du combustible.

Ils pourront être également accordés à ceux qui présente, ront des machines à vapeur perfectionnées de manière à obtenir le même résultat.

Art, 2. Les concurrens devront remetire, avant le 1er avril 1838, au greffier de la province qu'ils habitent, on à celui de la province de Brabant, s'ils sont étrangers, des déclarations indiquant leurs noms, prénoms et domicile; ils y joindront, sous cachet, la description de leur procédé ou de leur machine, appuyée, s'il y a lieu, de plans et devis estimatifs.

Ar. 3. Le greffier provincial dressa le procès-verbal de la remise, conformément à l'art. a du réglement pour l'exécution de la loi du 27 janvier 1817 sur les brevets d'invention.

son est si égale, si habile chez M. Massart qu'on dirait qu'ils émanent d'une seule corde. Puis, quelle puissance d'archet, comme le son de l'instrument remplissait bien la salle, toute ingrate, toute peu favorable qu'elle soit pour de semblables effets.

Dans les variations de sa composition qu'a aussi exécutées M. Massart le succès n'a pas été en s'affaiblissant, le dernier morceau surtout a excité les plus vif s transports. La notre virtuese a deployé des mérites nouveaux. Il travaillait comme on dit sur son propre fend, et en effet le jeu de l'artiste nous a para plus expressif encore , plus nuancé, la force et la grâce plus heureusement alliées, les passages énergiques, les saillies brillantes, les notes suaves et mourantes se mariaient plus savamment sous l'archet de l'exécutant. Rien ne saurait rendre le charme de ces traits si fins, si délicats, que le violoniste exécute dans la dem teinte, et que nous appellerions volontiers de la dentelle musicale, tant; le fini en est précieux; mais l'image serait encore grossière. Je parlais tout à l'heure d'une plume d'aigle, c'est, Dieu me pardonne, celle de l'aîle d'un papillo qu'il faudrait emprunter pour donner une idée de cette délicieuse quintescence du son, de ces notes ténues, éthérées, de ces gamm's aériennes.

Comme compositeur M. Massart a droit anssi à des éloges. On a re marqué dans son premier morceau un thème fort di tingué, et une introduction très brillante. Il est inutile de répéter que M. Massart a envelé les applaudissemens de l'assemblée, mais chose flatteuse, c'est surtout à la fin de son dernier morceau , que l'artiste a reçu les marques du plus vif enthousiasme,

* Hier a eu lieu le premer Bal masqué au foyer de notre théatre Comme les années précédentes, il y avait fort peu de monde; quelques masques circulaient dans la salle, et les danses se sont boruées à quelques walses Comme les redoutes, les Bals masques commencent tou

Art. 4. Les gouverneurs adresserout; avant le 15 avril 838, au département de l'in térieur et des affaires étrangères toutes les déclarations et descriptions qu'ils auront reçues ; elles seront remises au jury nommé par l'arrêté ministériel du 14 janvier, 1837.

Art. 5. Le jury commencera, le rer. mai suivant, l'examen des pièces, et soumettra immédiatement les appareils et les machines présentés, à toutes les expériences qu'il jugera nécessaires, en se transportant, le cas échéant, sur les lieux, aux frais du gouvernement.

Les frais de ces expériences seront à la charge des con-

Art. 6. Le jury remettra son jugement au département susdit, avant le rer. août 1837. Fait en séance, le 25 janvier 1837

Vifquain, président; Henri Maus, J. Kindt,

Roget, Cauchy.

Vu et approuvé le programme ci-dessus.

Bruxelles, le 26 janvier 1837.

— Le Mercure annonce que M^{me} Alexis Dupont (Noblet) et son mari sont engagés à notre théâtre par la nouvelle administration. Il annonce aussi que Mme Casimir est engagée pour plusieurs années.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 28 janvier. - La séance est ouverte à midi et demi. M. Bekaert lit une proposition qui porte à la deuxième classe le tribunal de première instance de Courtray. Cette proposition est immédiatement prise en considération et renvoyée à une commission.

M. Rogier donne lecture d'une proposition ainsi conçue : J'ai l'honneur de proposer à la chambre, avant de procéder à la discussion de la loi sur les mines, d'examiner la question suivante : « Jusqu'à quel point serait-il de l'intérêt général que le gouvernement se réservât de disposer pour le compte du domaine des mines de houille non encore concédées? » Je demande qu'une commission soit nommée par la chambre, à moins que le gouvernement ne procède lui-même à une enquête sur cet objet.

L'honorable membre développe sa proposition. Il commence par faire remarquer à la chambre l'importance des houillères dans le pays. Cette importance a été très-bien sentie par le ministre de l'intérieur, qui vient, par un arrêté récent, de promettre une récompense de 30,000 francs à celui qui pourrait inventer un moyen d'économiser le combustible dans les machines à vapeur. Si ses renseignemens sont exacts, l'extraction de la houille en Belgique produit 60 millions, ce qui, à 10 p. c. de bénéfice produit 6 millions, c'est-à-dire, le montant de la contribution personnelle. Les mines qui restent à concéder produiraient au moins autant; et ne serait-ce pas un moyen de dégréver le peuple des charges accablantes des impôts que de réserver pour le trésor les mines qui restent à concéder. On dira peut-être que le gouvernement est le plus mauvais des exploitans ; cependant l'exploitation du chemin de fer prouve suffisamment que le gouvernement peut exploiter avantageusement et aussi utilement pour le public que telle ou telle société. Il pense qu'il se peut que les sociétés qui se sont formées fassent augmenter le prix de la houille. Qu'en résulteraitil? C'est qu'il faudrait ouvrir nos frontières à la houille étrangère ; le gouvernement est donc le seul concurrent qui puisse prévenir la ruine des sociétés moyennes.

Du reste, l'orateur ne prétend pas faire décider de suite le principe, mais il trouve la question assez importante pour qu'au moins elle fasse l'objet d'un sérieux examen.

M. le ministre des travaux publics pense que cette proposition doit atre jointe à la discussion générale du projet de loi sur les mines. M. Gendebien appuie cette proposition, d'autant mieux que l'adoption de la loi des mines laisserait intacte la proposition de M. Rogier, et il est temps enfin de mettre un terme aux tribulations que les anciens

exploitans éprouvent depuis jo ans Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des affaires étrangères

et de la marine.

M. de Brouckète : A la suite d'une modification du cabinet, on a jugé à propos de fondre en quelque sorte les affaires étrangères dans le département de l'intérieur, dont il ne se trouve plus être qu'une dépendance. Quand rien n'est changé à notre position, est-ce le moment de supprimer le ministère des affaires étrangères qu'on aurait dù maintenir quand on n'aurait eu d'autre motif que de prévenir l'effet que cette suppression fera à l'étranger. Mais annoncer au de. hors que dorénavent il n'y aura plus de ministère des affaires étrangères ; que le ministre de l'intérieur donnera la direction à notre politique et aux relations que le gouvernement entretient avec les

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

M. Prudhomme est un perruquier de la veille roche, un perruquier classique, qui malgré la marche du progrès est resté stationnaire et n'a voulu rien changer à ses antiques habitudes. Il n'a point transformé en salon sa modeste boutique, et de ses pratiques il ne fait pas des cliens. Ses confrères se sont faits coiffeurs ; lui , il est resté perruquier; il fait la barbe pour deux sous, et moyennant huit sous il coupe les cheveux à la Titus et à la Caracalla.

Barbier de la petite propriété, M. Prudhomme a rarement affaire à des têtes fashionables, et quand il voit entrer chez lui une figure un peu propre, on le voit aussitôt se munir de serviette blanche, de savon parfumé, et de cancans plus ou moins politiques.

Cependant, un jour de cet automme, un monsieur vêtu de noir, portant sous le bras un paquet de papiers, se présente à sa boutique. Monsieur Prudhomme avec cette aisance qui caractérise l'homme comme il faut : « Mon ami , lui dit il , je veux être rasé; je donne dix sous, mais voici mes conditions: 1. je veux avoir pour moi seul un morceau de savon; 2. il me faut le meilleur de vos rasoirs et chaque fois une serviette blanche. Je dois vous prévenir en outre que j'ai pour habitude de changer de linge en me faisant raser. Voyez si tout cela vous convient.

M. Prudhomme, qui n'a peut-être jamais eu de sa vie une si bonne aubaine, s'empresse de souscrire aux volontés de la pratique, et voilà le marché conclu. L'homme noir se fait raser, laver, peigner; puis il tire de son dossier une chemise blanche, qu'il va passer dans l'arrière-boutique, et après avoir serré dans un papier a chemise qu'il vient d'ôter, il paie les 50 centimes convenus.

Cela alla bien pendant quatre jours ; mais le cinquième, la prati-

autres puissances, cela me paraît maladroit et inconvenant. Est-il convenable qu'un seul ministre, quelle que soit la consiance que nous avons en lui (et nous en avons beaucoup dans celui que nous pouvons considérer comme chef du cabinet), est il convenable qu'un seul ministre réunisse deux départemens tels que ceux de l'intérieur et des affaires extérieures? Est-il prudent qu'une seule tête dirige la politique extérieure et l'administration du pays? Prenez y garde, messieurs, il pourrait arriver dans un temps plus ou moins éloigné qu'un homme ambitieux en profitat, pour gouverner à son profit, et si je me suis étonné que les collègues du ministre de l'intérieur aient tolere cet exorbitant comul , je serais bien plus surpris que la chambre l'approuvât, le moment ne tarderait pas à venir où elle regretterait sa trop grande facilité.

L'orateur examine ici les diverses attributions confiées au nouveau ministère des travaux publics, et trouve qu'elles n'ont aucune espèce de connexité entr'elles. On voulait bien, dit-il, dans le cabinet le nouveau ministre, mais on ne voulait lui consier ni l'intérieur ni les affaires étrangères, et on lui a arrangé un petit ministère composé de branches qui n'ont aucune relation les unes avec les autres et qui sont un véritable pot pourri. (Hilarité,)

L'orateur termine par une interpellation au ministre relativement au cartel d'extradition passé avec la Prusse, cartel dans lequel on aurait omis la stipulation expresse de l'art. 6 de la loi du ter octobre 1833, et qui a rapport aux délits politiques.

M. de Theux répond d'abord à la dernière interpellation de l'honorable préopinant, et lui rappelle que l'art. 7 de la loi stipule positivement que la loi d'extradition n'est point applicable aux délits politiques. Il se borne à cette simple observation.

Messieurs, ajoute le ministre, un principe constitutionnel, c'est qu'au Roi appartient le choix de ses ministres et le réglement de leurs attributions; aux chambres appartient le contrôle des actes des ministres du Roi. Sous ce rapport, nous acceptons ce contrôle, et c'est par nos actes que nous répondrons à la confiance que vous voulez bien nous ac-

L'honorable préopinant s'est particulièrement attaché à critiquer les attributions du nouveau ministère. Il n'a jamais été question de supprimer le ministère des affaires étrangères, seulement ce sont deux départemens qui se trouvent réunis en un seul. On avait demandé que l'on adjoignit aux affaires étrangères le commerce et l'industrie, mais on a pensé que le commerce intimement lié au ministère de l'intérieur ne pouvait pas en être distrait. Par la combinaison nouvelle les deux opinions se trouve at conci liées; le commerce se trouve maintenan dans les attributions des deux départemens, et il y a plus d'unité dans la direction des affaires. La marine se lie parfaitement aux trayaux publics; les ports, les phares, les fanaux sont sous la direction des ingénieurs civils. Quant à la garde civique et à la milice, il fallait bien les distraire du département de l'intérieur, qui aurait eu trop d'occu-

On a dit que cette combinaison semblait faite dans des intérêts purement personnels, et on a laissé croire à quelque sentiment ambitieux de ma part. Je déclare ici que mes collègues ne souffriraient pas à côté d'eux un homme ambitieux, et j'en appelle à leur confiance.

(M. Gendebien a ensuite adressé des interpellations sur la situation des affaires étrangères. Nous ferons connaître demain son discours ainsi que la réponse du ministre.)

LIEGE, LE 30 JANVIER.

BULLETIN POLITIQUE.

Les journaux anglais avaient dit qu'un navire de leur nation était allé porter de la poudre aux insurgés circassiens, et que la marine russe l'avait laissé faire. Le Journal de St. Pétersbourg annonce au contraire la capture de ce navire, et donne à ce sujet de très longues explications, parmi lesquelles on remarque les passages suivans:

Toutes ces circonstances ayant été portées à la connaissance du gouvernement impérial, il vient de transmettre à l'amirauté de la mer Noire l'ordre de confisquer le schooner Vixen et sa cargaison, et de les déclarer de bonne

Quant à l'équipage de ce bâtiment, bien qu'il ait encouru d'après les lois sanitaires établies dans tons les pays de l'Eu rope, les peines les plus graves, S. M. l'empereur a daigné prendre en considération les circonstances atténuantes qui tendent à établir que le capitaine Childs a été, dès l'origine, étranger à une entreprise dont sa responsabilité et la honte que sur les armateurs qui l'ont tentée. En conséquence, l'empereur a donné ordre de suspendre

- On écrit de Bruxelles: Le bal qui a eu lieu mercredi au palais , a été brillant et fort animé. La reine paraissait souffrante et fatiguée; elle s'est retirée avant le souper. Le roi et les jeunes princes de Saxe Cobourg après être Le plaignant. - Cependant ces détails... ces détails, il ne faut pas les

mépriser; la justice deit savoir! Enfin, c'est dit, ca ne vous plait pas, n'en par ons plus ; je ne suis pas un méchant homme, je ne contrarierais pas sculement un enfant de deux ans. Il y a un mois de ca... oui , il y a bien un mois ; c'était le jour de la St-Joseph, mon patron, je me rappelle; je dis à ma femme de s'habiller que nous irions au spectacle français On donnait une pièce qui fait pleurer tout le monde, à ce qu'on dit : Mademoiselle Mars y fait fureur;

toute poursuite ultérieure contre le capitaine Childs et de

le mettre en liberté, ainsi que les gens de l'équipage. De

plus, ayant appris par les rapports de l'amirauté, que ces

individus se trouvaient dans un complet dénûment, S. M. a

chargé le gouverneur-général de la Nouvelle Russie, comte

Woronzew, de leur fournir les moyens de retourner à Cons-

Le gouvernement impérial croit devoir donner la plus grande publicité à cet acte de sévérité et de justice, pour

prevenir désormais le renouvellement d'une tentative que

proscrit la législation de tous les pays. »
L'événement que nous venons de rapporter amènera né-

cessairement des explications sérieuses entre la Russie et l'An-

gleterre. Le cabinet de Londres est très susceptible et le

procedé de la Russie un peu leste; mais il est permis de

prévoir dès aujourd'hui l'issue du dissérend. Il est douteux

que l'Angleterre se fâche sérieusement, lorsqu'on la voit ob-

tenir de la Russie, pour son commerce, des avantages pa-

reils à ceux que lui accorde le dernier tarif publié à St.

Pétersbourg, et qui attestent l'influence de lord Durham

Nous apprenons que la Société Anonyme des charbonnages

de Sclessin vient de traiter avec MM. Bolton et Watt, meca-

niciens en Angleterre, de la fourniture des machines des-

tinées aux Hauts Fourneaux qu'elle va faire construire au

Chaque machine coutera 5050 l. sterlings. Il y aura deux

Depuis quelque temps l'étranger cherche à nous enlever

nos meilleurs directeurs d'industrie. Nous apprenons que des

offres de traitement de six et huit mille francs ont été faites

récemment à plusieurs liégeois pour aller diriger des char-

On se rappelle qu'une société colossale de Paris a confié

à un jeune liégeois, qui dirigeait un de nos charbonnages,

la direction de la partie technique de six sièges d'exploita-

tion en Bourgogne, avec un traitement de dix mille francs.

Au moment où les constructions industrielles sont à l'ordre

du jour, nous croyons devoir recommander, comme un

modèle en ce genre, les beaux bâtimens élevés l'été dernier

au charbonnage Elise, à Morsbach, c'est près d'Aix la-Chapelle.

On sait que, l'un des établissemens houillers qui appartiennent à

famille Desmet, de notre ville, dont plusieurs membres sont

aussi intéressés dans la Société Anonyme prussienne des

Hier, vers 10 heures du matin, un jeune homme de

27 ans, ouvrier armurier de profession, demeurant avec

ses parents, rue Haut Pré (Quest) a été trouvé sans vie,

étendu sur son lit; il avait encore entre les jambes un fasil,

avec lequel il a été constaté qu'il s'était donné la mort en se

Ce malheureux n'a laissé aucun document de nature à

faire connaître la cause de son suicide. Les voisins savent

seulement qu'il était très affligé d'une maladie mentale dont

sa mère est atteinte, et l'on est porté à croire que c'est à ce

fabricans d'armes de cette ville, viennent de former une so-

ciété en commandite, au capital de hoit millions de francs,

pour la fabrication et le commerce de toutes espèces d'armes

sous la dénomination de Fabrique d'armes de Llége, et sous

M° Delexhy, notaire à Liége ; les opérations de la société

commenceront le 1er. avril prochain. Il n'y aura pas de sous-

cription publique, les 2,000 actions de première émission

qui aurait disparu, laissant on grand déficit dans ses affaires.

Nous apprenons que le négociant auquel on fait allusion, est

entré en pourparlers avec ses créanciers. (C. de la Meuse.)

- Un journal de cette ville parle d'un négociant de Liége

La société est constituée par acte passé le 28 courant par

- MM. DD. Ancion et fils et MM. Hanquet, aîné et Co

chagrin domestique qu'il faut l'attribuer.

la raison de Ancion, Hanquet et Co.

ayant été placées déjà depuis longlemps.

bonnages dans le Piémont, en Autriche et en France.

printemps, dans la pleine de Sclessin.

machines dans l'établissement.

charbonnages de la Wurm.

le tirant dans la bouche.

auprès de l'empereur.

c'est une pièce d'une nommée madame Lancelot. Ma femme s'habille, même que sa robe était un peu déchirée.... M. le président. - Tachez d'abréger votre récit. Le plaignant. - Il faut que je disc tout, mon cher monsieur, j'en

M. le président. - Encore une fois, ces détails sont de trop.

bien, et...

Le plaignant vivement. - Tenez, v'la que j'ai fini... Nous nous mettons à la queue, comme on dit, même que pour arriver plus vite, j'achète pour vingt sous deux places de cette queue. On poussait, on poussait que ca fessit frémir ; ma femme avait des peurs à donner la jaunisse. Y avait un monsieur qui était devant moi et qui me disai toujours: - Poussez pas! poussez pas! - Est-ce que je pousse, moi, que je lui dis. - Oui, vous poussez, qui me répond. - Non, je pousse

veux rien garder sur ma conscience; j'en aurais du remords pour le re te de mes jours Nous allons donc au spectacle Français. Quand nous arrivames, il y avait une queue à faire trembler. . Oh ! oh! que je dis à ma femme, nous n'aurons pas de billets ; elle met répondit ...

Le plaignant. - Oh! maintenant si faut pas éclairer la justice , je sais plus que faire, moi, voyez-vous ... Je suis honnête homme, croyez-le

M. le président. Je vais appeler un témoin,

que n'avait point de monnaie; une autre fois elle avait oublié sa bourse. Ensin, de prétexte en prétexte, deux mois s'écoulèrent et le barbier ne recut pas un sou. Le total de son mémoire s'élevait à 10 fr. 50 c. La pratique ne reparut plus.

Par le plus grand des hasards, M. Prudhomme étant parvenu à connaître le nom et la demeure de son débiteur, le sit assigner devant M. le juge-de-paix du 2º arrondissement, auquel il a exposé les faits ci-dessus, dont le récit a plus d'une fois excité l'hilarité de l'auditoire. Le sieur... n'ayant point jugé à propos de comparaître, a été condamné au paiement de la somme demandée.

Le plaignant fesant une profonde révérance au tribunal : Messieurs , j'ai bien l'honneur de vous saluer ; je suis votre humble serviteur, de tout

M. le président, souriant. - Quel est le sujet de votre plainte? Le plaignant, prenant une large prise de tabac. Pardon, M. le prési-

dent, je suis à vous dans l'instant... Ah ! il fait un vilain temps aujourd'hui , je suis tout crotté... Je demande pardon au tribunal de l'état dans lequel je me présente devant lui ; mais ce n'est pas ma faute ni celle de ma femme qui avait bien nettoyé mes habits.

M. le président. - Vous avez été battu, je crois!

Le plaignant, se mouchant à grand bruit. - M'y voilà! m'y voilà! c'est fini... Oui, monsieur, j'ai été battu; il est cruel pour un homme comme moi. D'abord je vais vous dire qui je suis, car il est toujours bon de se connaître entre honnêtes gens; je suis électeur, garde national, je tiens ce beau magasin d'épicerie de la rue Saint-Honoré; vous savez bien, ee

riche magasin qui a pour enseigne...
M. le président. — Ces détails sont inutiles à votre affaire, allez

sortis du bal pour reconduire la reine dans ses appartemens, sont rentrés et sont demeurés jusqu'à la fin du bal, qui a été repris après le souper et ne s'est terminé qu'à 2 heures du matin. Les invitations pour le bal déguisé du 6 février sont toates distribuées.

- On lit dans le Journal de la Belgique :

Joseph de Welz de Milan, une lettre très flatteuse, pour remercier cet honorable négociant, de l'hommage qu'il lui a fait de son livre, intitulé: Trésor du crédit public, ouvrage immense par les recherches auxquelles il a donné lieu, et qui présente dans son ensemble, une théorie tellement complète, que nos modernes financiers n'ont eu que la peine d'en faire une application raisonnée.

M. de Welz, voué aux intérêts industriels de son pays, rédige un journal des connaissances utiles, qui obtient un grand succès en Italie. Il s'occupe aussi, d'accord avec M. le comte Visconti d'Aragona, d'organiser une Société générale d'exploitation des houillères qui se trouvent dans le Milanais. Si un pareil projet, qui a déjà reçu l'approbation du gouvernement autrichien, arrive, comme on doit l'espérer, à bonne fin, on peut prévoir quelles richesses immenses il doit en résulter un jour pour la Lombardie. »

— Un service va être établi entre Gand et Termonde en

correspondance avec le chemin de fer; à dater de demain une diligence partira de Gand à onze heures du matin et arrivera à la station de Termonde pour le départ du dernier

convoi pour Bruxelles et Anvers.

- Le lieutenant-général de Kock, récemment nommé ministre de l'intérieur en Hollande, est frère du romancier

- On écrit de Francfort, 21 janvier : « On mande de Wiesbade qu'on y a l'espoir fondé de voir commencer encore cette année les travaux du chemin de fer de cette ville à Francfort et Mayence.

- Les ponts sur le Rhin, à Mayence et à Coblence, ont été de nouveau enlevés, parce que la rivière a commencé à

— Les affaires des Banques d'Irlande sont complètement arrangées, et de la manière la plus satisfaisante. La Banque agricole et commerciale a remboursé toutes les notes qu'elle avait émises, et ce qui reste à payer ne s'élève pas à 30,000 livres.

-M. Johard vient de publier une brochure in 8° de 63 pages, intitulée : De la propriété de la pensée, et de la contrefaçon considérée comme droit d'aubaine et de détraction; elle a été imprimée par la société polytechnique pratique fondée à Paris. M. Johard y prend la qualité de contrefacteur belge.

- On lit dans le Morning Post :

Depuis ces de nières semaines la mort a moissonné un grand nombre de notabilités, parmi lesquelles le duc de Montrose, la marquise douairière d'Exeter, le comte de Rosslyn, le comte d'Arrau, le vicomte Weymouth, le baron Andley, lady Fabrinborough, lady Ventry, lady Menniker, l'honorable sir F. G. Ponsonby, sir M. S. Stewart, sir W. Mac-Mahon et M. Ramsden, fils aîné de sir J. Rams-

- Les journaux de Boston (Etats-Unis), font un grand cloge des succès obtenus par la compagnie de la soie atlantique. Elle est établie dans l'île de Nantucket, au milieu de l'Océan Atlantique. On dit qu'elle a déjà expédié de très beaux échantillons de foulards sortis de ses manufactures et confectionnés avec la soie provenant des vers élevés dans Nantucket et imprimés par les mécaniques de Linn. La soie, dit-on, se travaille parfaitement bien, et donne un fil aussi fin qu'uni. Quand aux impressions, à la beauté et à la variété des couleurs, elles ne le cèdent en rien, au dire des connaisseurs, à celles de France et d'Angleterre.

- Un cas extraordinaire vient de se présenter à Lincoln. Un jeune homme, garçon dans un magasin d'épiceries, avait l'habitude, en servant du thé aux chalands, d'en prendre dans la bouche quelques feuilles; depuis quelque temps il était malade. Il se plaignait souvent et aucun remède ne lui donnait du soulagement. A la fin l'inflammation survint et produisit la mort. A l'autopsie qui fut faite, on découvrit la cause de son mai; il s'était accumulé dans les intestins grèles une masse de feuilles de thé assez grand complètement.

pas, je réplique. - Si, cré coquin, vous poussez, qu'y repartit en fureur. Ce monsieur avait de longues moustaches, et y croyait me laire peur ; alors je lui dis : - Faut pas croire me faire peur avec vos moustaches, je suis garde national, et chacun se vaut. Je crois que c'était bien dit de ma part. Ca s'apaisse comme qua pour le moment, n'y est plus question de rien. Mais v'la qu'on donne une autre poussée, bound! bound! Ma foi je tombe avec ma femme sur le mousieur qui se retourne et me donne un coup de pied... oh! un coup de pied... quand j'y pense, voyez-vous, ca m'en fait monter le rouge au visage. - Frappez pas, que je dis, frappez pas, ou je me fâche; puis je l'appelle cardiste. A ce mot, y se retourne encore, et me donne un coup de pied que j'en vis feu et flamme.

M. le président. -Où aviez-vous donc été frappé?

Le plaignant. - Ah, mon cher monsieur, je pus pas m'asseoir de tout le spectacle, tant ça m'avait fait mal, s'il avait donné son coup de pied ailleurs, encore, mais la... oh! c'est trop fort.

Le prévenu. - Vous en mettez long comme le bras, quand il y en a grand, comme la moitié du petit doigt. Taisez-vous donc! vous êtes un vieux blagueur.

Le plaignant, vivement. - Pas d'insulte! pas de provocation! ou sinon ... prenez garde.

M. le président, - Demandez vous des dommages-intérêts?

Le plaignant. - Comment! si c'est dommage; je crois bien... voila qui est un peu fort, par exemple! M. le président. - Je vous demande si vous voulez que le tribunal

condamne le prévenu à payer une somme comme dommage du mal qui

Vous a été fait ?

Le plaignant. - Ma foi ! ca n'a pas de prix un coup de pied ! ...

— Le médecin Jans, à Geer (province du Limbourg), a découvert depuis un an un moyen fort simple, infaillible et sans inconvénient pour arrêter les hémorrhagies provenant de pi juures de sangsues.

Il consiste à preudre un petit boulet de charpie de la grosseur d'une noisette, trempée dans l'acetate de plomb liquide, de l'appliquer exactement sur la petite plaie bien esssuyée auparavant, d'y exercer une légère compression soit au moyen des doigts, soit au moyen d'un bandage convenable. Dans le grand nombre de cas que ce médecin a observés, il n'a été obligé que deux à trois fois de recourir à une seconde application, et quelques minutes ont toujours suffi pour arrêter l'hémorrhagie.

Il engage les hommes de l'art à répéter ce moyen comme préférable à tous ceux connus jusqu'à ce jour. Il ajoute que c'est probablement à la propriété astringente et répercussive de cette préparation qu'est due l'efficacité de ce moyen.

- Distraction. Semblables au bon fabuliste qui oublia d'aller à l'enterrement de sa femme, et à ce philosophe qui se leva un matin, oublia de s'habiller et s'en fut en chemise visiter un de ses amis, deux habitans de la commune de Delettes viennent de donner l'exemple d'une distraction assez plaisante. Le sieur Constant A., maréchal, et Pierre M., charretier, étaient venus à Aire avec une voiture, acheter du charbon et du fer en barre. Ayant fait leurs achats, ils repartirent pour leur village. En passant sur la place d'Aire, ils s'apercurent qu'ils n'avaient pas de pipe pour fimer pendant la route; ils descendi-rent pour en acheter, puis repartirent pour leur village sans songer qu'ils laissaient leur équipage derrière. Ce n'est qu'en arrivant chez eux qu'ils se rappelèrent que cheval, voi-ture, charbon et fer en barre, étaient restés sur la grand'place

> COMMERCE. PLACE DE LIEGE, LE 30 JANVIER.

11 -		-	
P	rix	des	Fers

Tôles pour chaudie Equerres pour id. Tôles de commerce Id.: polies,	7100	}		F	ls. P. B 26	Les	100 l	dip, al
					maring only	Nº 1	No 2	No 3
Barr. rondes et carr Id. Id.	rées d	le 60 à	20 m		Fls. P. B	18	20 21 23	21 22 24
Barres mi plates, Id. Id.	Id.	110	25 a 18 a	larg.	s, 30 à 7 d'ép 20 6	18 19	20	21 3
Fers feuillards.	Id.	17	15 a	19-1	14 5	180	23 230 200	240 3

* De différentes formes et moulures pour croisées, balcons, etc., fls. 25 à 30 les 100 k.

Les barres dont le poids excède 100 k. subissent une augmentation de fls. 2 par 100 k.

MM. Pourrat, frères, de Paris, viennent de terminer deux ouvrages religieux, qui par leur importance, la manière dont ils sont exécutés et l'esprit qui les a dictés, doivent trouver de nombreuses sympathies en Belgique. Le premier est la raison du Christianisme ou preuves de la vérité de la religion, tirées des écrits des grands hommes de la France, de l'Angleterre , de l'Allemagne , etc. , par M. De Genoude. Cette édition en 3 forts et beaux volumes in 8 sur Jésus, est plus complète encore que la 1re. qui fut publiée en 12 voluines in-8; et cependant elle coûte 39 fr., près de moitié moins. La se-conde est un magnifique ouvrage religieux pour les mères de fa-milles: c'est la vie de notre Seigneur Jésus Christ ou les Saints Évangiles, suivie de la morale chrétienne, 2 beaux volumes sur raisin vélin collé, avec encadremens, lettres ornées et 34 gravures, tirées hors des textes. Ce joli ouvrage qui se recommande par son élégance et son utilité coûte 22 francs les deux volumes et est un des livres les plus recherchés qui aient paru à l'époque des étrennes de cette année. Ces éditeurs viennent aussi de faire paraître les premières livraisons de la nouvelle traduction du Walter Scott qu'ils publient Si des textes bien imprimés sur grand papier et 100 magnifiques gravures sur acier doivent recommander un ouvrage, celui-ci doit compler de nombreux acheteurs.

Un coup de pied, en pareil endroit surtout... ça ne peut s'évaluer Dites ce que vous voulez y mettre, vous, et nous verrons...

M. le président. - Il ne s'agit pas d'un marché, ici.

Le plaignant. - Alors, dites vous-même ce que ca vaut? (au pré venu.) Qu'est-ce que vous voulez donner, vous?

Le tribunal condamne le prévenu à trois jours de prison. Le plaignant. - Attendez donc! attendez donc! et les dommagesintérêts? Eh bien ! eh bien ! oh! c'est fort ca, par exemple.

M. le président. - Le tribunal a jugé ; retirez-vous.

* Bien des pardons, messieurs, de la liberté que je prends de vous interrompre, dit une bonne vieille en s'appuyant toute tremblottante sur la barre du tribunal, mais puisque vous êtes l'image du bon Dieu sur la terre, je viens vous demander justice contre ce méchant teinturier qui m'a gâté un superbe châle d'abord, et puis ensuite qui m'a traitée plus mal encore qu'un émondice qu'on jette à la porte, ajoutant à cela des mots qui me font venir la chair de poule quand j'y pense, comme le dit mon médecin dont voici sa signature avec sa paraphe, sans compter que je demande quelque chose pour mes peines et douleurs; car ensin je porte des traces sur la poitrine et l'estomac, quoique comme femme de ménage, je persiste à continuer mes occupations diminuées de beaucoup de peine par la dame qui m'occupe, il faut le dire, par la considération de mes souffrances.

Le teinturier, d'un air jovial : « Faut avouer qu'on a toujours raison quand on parle tout seul; mais c'te femme, avec son air qu'on lui donnerait le bon Dieu sans confession, n'est pas toujours dans la douceur des agneaux, comme au jour d'aujourd'hui. Pour lors faut la voir quand elle est en train; figurez-vous qu'elle m'apporte un

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi, 30 | janvier, abonnement et entrées de faveur suspendus, la septième représentation de ROBERT LE DIABLE, grand opéra en 5 actes.

Demain mardi, 31 janvier, première représentation de M. Bernard Léon , MICHEL PERRIN , le BUREAU DE LOTERLE , l'AM-

Incessamment, la première représentation de la reprise de LESTOCQ

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 28 JANVIER:

Naissances : 4 garçons.

Naissances: 4 garçons.

Décès: 3 hommes, 2 femmes; savoir: Jean Jos. Toussaint Degrelle à âgé de 44 ans, verrier, Quai d'Avroy, épouse de Me. Anne Joseph Pirer.

— Jean François Joseph Doublusteine, âgé de 21 ans, armurier, faubourg St. Léonard, célibataire. — Jean Guilleaume Joseph Pirard, âgé de 55 ans, journalier, rue Firquet, époux en 2e. noces de Marie Catherine Horrion. — Anne Marie Damoiseau, âgée de 80 ans, couturière, rue Verd-Bois veuve de Guillaume Joseph Lahaye. — Marie C. J. Bodet, âgée de 68 ans, sans profession, faubourg Ste. Marguerite, veuve en 2e. noces de J. F. J. Watrin.

Le directeur du trésor dans la province de Liége informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnement du deuxième semestre 1836, est ouvert à son bureau.

ANNUNCES

LUNDI 6 FÈVRIER

BAL

AU PETIT SANS-SOUCI, SUR AVROY. Chez le même il y a plusisurs CHAMBRES A LOUER.

VENTE DE MEUBLES APRÈS DECES.

MERCREDI PROCHAIN, 1er. février, à une heure, Me DUSART, notaire, vendra aux enchères, au n. 431, fau-bourg Ste Marguerite, près la porte, TOUS LES MEUBLES ET MARCHANDISES qui se trouvent à ladite maison. 130

VENTE PUBLICUE.

LE 31 JANVIER 1837, à deux heures de relevée, et jour suivant, s'il y a lieu, par le ministère de l'huissier MORDAN,

il sera procédé, à L'ÉTABLISSEMENT de FONDERIES, au n. 24, quai St-Léonard, à la vente au comptant D'UNE GRANDE PARTIE DE FERS BATTUS, à reforger, et de fonte, quantité de modèles en bois, outils et ustensiles tant de fonderie que de menuiserie, arbres et chassis à mouler, enclumes, vis, filières, poulies, meuse, cuivre, soufflet, étaux, et deux poutres en chêne de vingt-cinq pieds de longueur sur douze à quatorze pouces d'équarrissage sciées depuis plus de trente ans, et autres objets.

VENTE D'UNE MAISON.

LUNDI 6 février 1837, à dix heures du matin, M. PAR-MENTIER, Notaire, adjugera publiquement en son étude; place du Théâtre royal ,

UNE MAISON A DEUX ÉTAGES, N. 939.

SITUÉE RUE ROTURE, A LIÉGE,

Joignant à MM. Lonhienne, Hoka et Lagasses

CHOCOLAT FABRIQUE A LA MÉCANIQUE,

Au nº 32, rue du Pont d'Ile, on vient de recevoir un ent de CHOCOLAT, de divers prix et qualités : Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Canelle, au Salep, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo

châle, qu'est-ce que je dis? un châle, un quart, un demi-quart une loque enfin, et tenez pardine, le voila, pièce en main et jeu sur table. »

1ci le teinturier tire de sa poche un petit sautoir blane criblé de reprises; il le déplie, le tourne et retourne en tout sens, parodiant sans y penser, différentes poses de la danse des bayadères, et finit toujours, dans sa préoccupation, par en faire une espèce de turban qu'il présente au greffier.

« Si bien donc, continue t-il, qu'elle me vient un jour redemander ce diminutif d'objet dont je ne donnerais pas six liards : je m'empresse de le lui remettre bien lavé, bien peigné, absolument tout comme à une bonne pratique. Au lieu de me remercier , savez-vous ce qu'elle me dit? Faut que vous soyez un fameux savetier, par exemple, de me le rendre dans un état pareil. - Savetier, savetier, voyez-vous comme c'est vexant pour un homme établi tout de même d'être appelé savetier! Pourtant je l'ai invitée tranquillementà compter les clous de ma sporte; mais dans la rue, elle, a fait une émeute, criant encore plus fort : Savetier, vilain savetier! C'était par trop indécent; et je dirai même tout à fait désagréable. (On rit.) Je demande la huitaine pour amener mes témoins, et vous pouvez vous attendre à voir mon quartier en masse.

Le prévenu a été renvoyé de la plainte.

from the Principle of the way

Il a été procédé à Paris en l'étude de Me Bonnaire, à la vente aux enchères publiques d'une action de la Gazette des Tribunaux dépendant de la succession de M. Darmaing, L'adjudication a eu lieu au profit de M. Bornot, ancien notaire, moyennant 25,250 fr dont 24,350 francs de prix principal, et les frais évalués à 1,800

La Commission des Concerts de Carême a l'honneur de prévenir qu'un abonnement est ouvert pour les personnes étrangères à la Société.

Le prix de l'abonnement, pour les trois Concerts; est de douze francs, et la liste en est déposée chez le concierge.

TERRAIN et MAISON BATIE A NEUF, attenant l'un à l'autre, à VENDRE, situés à St. Gilles, près de la houillère de La Haye, nº 453. S'adresser au sieur DESART, rue du Cimetière, sur la Fontaine, nº 176.

A LOUER

BELLE MAISON DE COMMERCE,

Rue du Pont, N. 883.

S'adresser N. 1 bis, Quay St. Leonard.

VI BING A COLD 2 AMAMA B

MARDI, 7 février 1837, à 2 heures de l'après d'îner, chez le sieur Nicolas JOLIET, cabaretier à Ruy, commune de Hollogne-aux Pierres, et en présence de M. le juge de paix du canton du même nom, le notaire BERNARD, à ce commis, exposera en vente, à l'extinction des feux

1º UNE MAISON et dépendances avec JARDIN, d'une contenance d'environ 4 ares 35 centiares;

2º Et un verger, contenant environ 15 ares. Ces immeubles sont situés audit lieu de Ruy

LOCATION DE CARRIÈRES.

Le LUNDI 6 février 1837, à dix houres du matin, les bourgmestre et échevins feront procéder à la mairie de

A LA LOCATION PUBLIQUE

Appartenant à la susdite commune.

Ces rochers sont propres à l'extraction de pierres de tailles et de moëllons à l'usage des hauts-fournaux, et par leurs positions à proximité de la Meuse et à côté d'une route qui communique avec la Hesbave, ils conviennent à l'établissement d'un four à chaux.

Le cahier des charges est déposé à la mairie dudit Chokier.

AVIS POUR SURENCRERIR.

Suivant proces verbal d'adjudication reçu par Me. DEL-BOUILLE, notaire à Liége, le 25 janvier 1837, la maison cotée 742, avec cour et jardin, situés degrés des Tisserands, a été adjugée moyennant la somme de 3143 francs 60 centimes, compris les capitaux des rentes désignées pour

Aux termes de l'article 14 des conditions de ladite adjudication, toute personne solvable peut jusqu'inclus le deux février prochain, surenchérir d'un 20me ladite maison et ses dépendances, moyennant en faisant la déclaration en l'étude dudit notaire, rue Ste. Groix, à Liége.

LA VENTE DU BEAU MOBILIER garnissant la ferme de M. PAQUE-PASCASY, sise à Ans, près Liége, aura lieu le 28 février 1837, par le ministère du notaire DELBOUILLE.

JEUDI 9 FÉVRIER 1837, à 3 heures après-dînée, le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors Château, à Liége, UNE RENTE DE 182 FRANCS 33 centimes (150 fls Bbt. Liége), au capital de 7,293 francs 44 centimes (6,000 fls. Bbt. Liege), due par le métier des Tan-

Cette rente est libre de retenue et se paie régulièrement; elle résulte de titres en règle, et a été reconnue par titre

On peuten prendre communication chez ledit notaire. 123

Le VENDREDI 17 février 1837, à 10 heures, le notaire-PAQUE exposera en vente aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE MAISON TRES-SPACIEUSE,

SISE A LIEGE, RUE ST.-ADALBERT, Nº 755,

Avec QUARTIER derrière, deux cours, puits, citerne, etc. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

MONT-DE-PIETE DE LIEGE. QUAI DE LA BATTE, No. 1112.

Mercredi, jeudi, vendredi, 1, 2, 3 février 1837, VENTE

des gages SURANNÉS reçus en novembre 1835.

Tarif du salaire des commissionnaires jurés. Pour un gage de 1 fr. 2 centimes de port 1 id. de report. 2 id. 3 id. 3 id. 4 id. 4 id. 6 id. 5 id. 6 id. 2 id. 2 id. 4 id. 4 id. 6 id. 8 id. 7 id. 8 id. 6 id. 8 id. 10 id. 6 id. 10 à 200 id. 1 p. c. 112 p. c. 200 et au delà 1/2 p. c.

GUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

114 p. c.

DEMANDE EN CONCESSION

MINES DE HOUILLE, PLOMB, FER, CALAMINE, SCHISTES ALUMINEUX ET AUTRES MINES.

Par pétition enregistrée le 18 janvier 1837, sous le numéro 1519 du répertoire particulier, M. le comte Emile d'Oultremont de Wégimont, domicilié à Warfusée, commune de St Georges, a demandé la concession des mines de houille, plumb, fer, calamine, schistes alumineux et autres mines gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de six cent dix neuf hectares, dépendants des communes de Soumagne et Ayeneux, arrondissement de Liége, Olne et Xhendelesse, arrondissement de Verviers, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de la bascule établie à la grande route de Liége à Aix la Chapelle, en suivant cette grande route vers l'est, jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée sur la chapelle Adam, et prolongée jusqu'à la croix Mairlot.

A DEst, par cette ligne droite longue de deux mille cinq cent soixante mè res environ jusqu'à ladite croix Mairlot.

Au Sud, de ce point par une deux ème ligne droite, longue de trois mille cinq cent quatre-vingt-dix mètres environ, aboutissant au pont de Bonne Haipont.

A l'Ouest, de ce pont, prenant le chemin de St. Hadelin au Faweux d'Ayeneux jusqu'à la grande route de Liége à Aix la Chapelle, à l'endroit ou est établi la bascule, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers cinquante centimes, et se soumet à les indemniser de telle manière que la législation jugera à propos de prescrire.

La députation permanente du conseil provincial de Liége, en exécution de la loi du 21 avril 1810, arrête :

re Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liege et de Verviers, et des communes rurales d'Ayeneux, Soumague, Olne, Xhendelesse et St. Georges, feront afficher pendantquatre mois consécutifs, la demande en concession cidessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, a l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2º Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4º mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de administration provinciale, plus ample connaissance de

la demande dont il s'agit, 3º Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constataut les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la pro-

vince et expédié aux collèges prédésignés. En séance à Liége, le 24 janvier 1837.

Présens: Messieurs, baron Vandensteen, gonverneur présideut; Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Goury , Lhoneux et Warzée , greffier provincial, qui ont sigué à la minute.

Pour expédition conforme : Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

Cinq pour cent, .

nouvelle

1829,5

Russie, H. et Co. 5

998 208 WILLE DE LIÉGE. TROO Le collége des bourgmestre et échevins de la ville de Liége, informe les intéressés que le procès-verbal de chaque séance du conseil cantonnal est déposé au bureau militaire à l'hôtel de ville, où chacun pourra en obtenir la communication. Liége, le 25 janvier 1837.

Le président, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ADMINISTRATION COMMUNALE. - AVIS. Le sieur François Honin demande l'autorisation d'établir une briquet rie temporaire dans un terrain situé au faubourg Vivegnis, nº 1097 et 1098 du cadastre.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale. Liége, le 25 janvier 1837.

BOURSES.

PARIS, LE 28 JANVIER.

109 15 Esp. D. diff. s. int.

Act de la B de Fr. 2400 00	Belgiq. Empr. 4832 403 010 Banque de Belg. 1360 00				
Tonokes,	LE 25 JANVIER.				
Holl. Dette active. 54 18 Portugais, 5 p. c. 47 314	Espagne. Cortès. 25 18 Différées. 11 718 Passives. 7 010 Russie. 000 010 Brésil. Emp. 1834, 86 010				
AMSTERDAM, LE 27 JANVIER.					
Holl. Dette active. 1 101 114	Inser. au gr. livre. 66 718				
	Certifi. à Amst 00 010				
	Pologne. L. fl. 500f. 000 010				
	Lots de Rd. 50 f. 000 010				
	Espagne. E. Ard. 24 3116 Dito grd				
	Dette différ. anc. 8 15:16				

000 010

lautriche. Metal. 5.

100 114

de la man	ANVERS, 1	E 28 JANVIER.	: dilititai .	
Anvers. Det. activ.	105 010 A	NAPLES, Cert. Falc.	92 412	
Det. différ.	44 010	ÉTAT-BO. Lev. 1832.	000 000	
Emp de 48 mill	AND THE RESIDENCE OF THE PARTY	à An. 1834.	101 010	
Holl. Dette active.	00	Things of Commons	COLD SAN ISSUE OF THE	
Rente remboursab.		CHANGES.		
AUTRICHE. Métalli.		to Marking Fost	Ca lit dons	
Lots de fl. 100	000	Amst., c. jours.	318 91° P	
» de fl. 500.		Rotterd., Idem . '	318 °Io p	
Polog. Lots fl. 330.		Paris, Idem	111 p.	
o fl. 500.	140 040	I and as Fat	0 4 0 p.	
BRESIL. E. à L 1834	COUNTY TO SERVICE AND ADDRESS OF THE PARTY O	Lond. pr Estr. c. j. 2 mois.		
85PAG. Emp. 1831.		Ham. pr 40 HB. c. j.	39.7	
D. dif. 1834.	0 010 081	2 mois.	35 010	
Dit. p. 1834.	0.010	Bruxelles et Gand.	114 p. c.	
Dette diff	9 clo B		Japone	
ON The Comment	with a salt of	And the state of	Valenting of the	

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 28 JANVIER 1857.3

Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 23 518 112 318 114 et reste argent à ce cours. Primes à un mois 25 p. c. dont 1 p. c. et A.

On a fait peu d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS . LE 29 LINVIER (2 houses de

10	phiros el a	DECID, EL	O JANY	iek. (2 neures du soir.)	
BEL	GE de 24 mill .]	100 112	P Act	Ougrée 118 010	200
	pr. de 30 mill.	92 314	PID	S. Longcham 108 010	1
ESP	GNE. Ardoin		AD	Cheminde fer 95 010	Paris .
10	fin courant.		all la	S. de Vennes. 000 010	A
	Prime à 1 m	1,25 010		Bat. a v. Any. 00 CIU	vi.
	Passive	00 310	n	St. Leonard. 112 010	P
. 33	Différée	00 00	n	Chatelineau. 145 010	P
	14/8 d KDD1 384	hound smile		S. Verreries. 140 010	P
15	ACTIONS.	on magnification	an no	Gaz de résine 97 010	P
100	la dayraus o	with market	0	Raffinerie 000 er	
Act	THE RESERVE TO SERVE ASSESSMENT OF THE PARTY		13	V. Charleroy 000 010	
DP 10	A.III . III C.III		10	HF. L'Espé. 000	
a	The state of the s			Brasseries 103 f12	
7)	EL CHILD BY CALL OF		100	Librairie H. 000 010	128 77
20	AAMTO A GUILLES		T) n	Typographie. 000 010	11200
10			P	Tapis	P
n	Banq. fonc. Hornu et W.		P	F. de f. d'Oug 106 114	A
17 10			P	12 diamino, 1 1 1 1 1 2 Ct	P
n			A	Suc et distil. 00 0j0	100
-	G. Lot. du Fi.	106 112	Will Fall	S. de Bruges. 1 104 112	Pas

VIENNE, LE 20 JANVIER.

Métalliques, 104 518. - Actions de la banque, 1863 112.

PORT D'ANVERS. - ARRIVAGES DU 28 JANVIER. Le schooner lubeckois Johan , v. de Bordeaux , ch. de vin et eau-

PLACE D'ANVERS, LE 28 JANVIER.

Café. - Nous n'avons par continuation que de faibles transactions à citer dans cette fère Celles d'aujourd'hui se composent de : 200 balles St.-Comingue belle qualité à 32 311; 100 dito Batavia à prix inconnu ; 50 dito Sumatra bonne qualité à 30.

Sucre brut - Env. 2000 caisses ont été traitées dans les prix de f. 17 à 18 pavillon étranger.

Sucre raffine. - Par continuation sans affaires marquantes.

Cuir. - Résumé exact des ventes publiques d'hier, dont nous n'avons donné qu'un aperçu approximatif : Environ 2500 pièces Bucnos Ayres et Montévidéo payés de 75 à fr. 1,07 pour les sains; environ 2,500 pièces Maragnan avarié de 34 à 51 c. suivant degré d'avarie. Il s'est en outre traité de la main à la main diverses parties Buenos-Ayres et Montevideo dont notre revue de lundi indiquera le détail milit of son wilton stor is abanquil sour ob - tene

H. LIGNAC, Impr. du Journal , nº 622 , rue du Pot d'Or , à Liège.

POURRAT, FRÈRES, ÉDITEURS, RUE DES PETITS AUGUSTINS, 5, A PARIS.

I fr. la livraison de 4 feuilles et I gravure,

ŒUVRES COMPLÈTES DE WALTER SCOTT,

Traduction nouvelle par M. L. VIVIEN, 24 VOLUMES SUF cavalier vélin et 100 gravures nouvelles sur acier, indépendamment de 30 gravures sur bois tirées hors des textes. Chaque livraison aura une gravure. 130 fr. l'ouvrage com-

Plusieurs livraisons du WALTER SCOTT et des Mille et une Nuits sout en vente.

I fr. la livraison de 4 feuilles et I gravure. LES MILLE ET UNE NUITS.

Contes arabes, traduits par Galand, suivis des jolis contes de Caylus et de l'abbé Blanchet, 4 volumes sur cavalier vélin et 22 gravures nouvelles.

22 livraisons de 4 f uilles et une gravure chacune, 22 fr. l'ouvrage complet.

On peut écrire aux éditeurs , ou s'adresser aux principaux libraires de la ville.